

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY SEANCE DU VINGT-HUIT MAI DEUX MILLE DIX-NEUF

## PROCES-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du vingt-deux mai s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux: Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Joël BLANCHARD, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Philippe CLAUTOUR, Geneviève COUTON, Laetitia DAVIET, Audrey DELANOË, Stéphanie DELAS, Emmanuel GARNON, Christophe GUILLET, Nicolas LE GOFF, Isabelle LOQUET, François MÉNARD, Françoise MORNET, Julie PERRAUDEAU, Bernard PERRIN, Dany RABILLER, Christophe ROBRETEAU, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Didier VERDON.

### Pouvoir :

*Cindy BESSEAU donne pouvoir à Julie PERRAUDEAU  
Isabelle GUÉRINEAU donne pouvoir à Claudie BARANGER  
Patrick LAIDIN donne pouvoir à Christophe GUILLET  
Eric PAQUET donne pouvoir à Audrey DELANOË  
Roland URBANEK donne pouvoir à Marcelle TRAINEAU*

<b>Membres élus : 29</b>
<b>Présents : 24</b>
<b>Pouvoirs : 5</b>
<b>Excusé : 0</b>

Secrétaire de séance : Sandrine BELLEC

## **I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **1 – COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES**

#### **□ RETOUR SUR LA 15<sup>ème</sup> ÉDITION DU FESTIVAL JAZZ'INATE**

##### En quelques chiffres

- 10 jours de festival ;
- 15 ans, 15 évènements ;
- 7 concerts, 3 têtes d'affiche ;
- Plus de 2 000 spectateurs ravis pour cette édition ;
- 6 concerts pour les enfants dans les écoles ;
- 400 enfants ont chanté le jazz le jeudi 23 mai.

##### Les beaux moments

- Le concert très « bucolique » accueilli par les habitants du village de la Pérussière ;

- Les deux concerts à la salle des Quatre Rondes avec la scène extérieure en mode « festival » ;
- L'Atelier Musical Vent d'Ouest (AMVO) au centre du marché du dimanche matin ;
- Serge et Marie à l'EHPAD pour un concert « coup de cœur » pour les résidents ;
- Djangor racontant le swing manouche sous les yeux ravis des enfants des écoles ;
- La conférence musicale préparée par Jean-Luc BÉRANGER à la Médiathèque au milieu de l'exposition de Michel MARCHAND ;
- L'animation musicale proposée par le groupe d'amateurs « Air'J - project » dans le hall du cinéma lors de la projection du film « Django ».

#### Les coups de cœur

- La présence de Jessie LEE, Dan GARHIBIAN et du groupe « Les Doigts de l'homme » n'a laissé personne indifférent ;
- La gentillesse et le professionnalisme du groupe « La Marmaille » qui a animé le centre-ville samedi matin et le concert de clôture de si belle manière.

#### Remerciements

- Aux services de la mairie pour leur efficacité ;
- À tous les bénévoles qui ont assuré l'installation des concerts chaque soir ;
- Aux associations présentes pour assurer la convivialité lors des soirées ;
- Aux différents bars qui nous ont reçus ;
- Au public qui a répondu présent pendant ces dix journées.

#### **☐ LES EXPOSITIONS D'ÉTÉ AU BUREAU DE TOURISME**

**Du 19 mai au 9 juin 2019 :** « Tout en couleurs » de Karine PÉREZ et ses invitées.

**Du 11 juin au 7 juillet 2019 :** « ART'gésinate » pour tous les artistes d'Aizenay qui le souhaitent, le Bureau de Tourisme est à leur disposition - Vernissage le jeudi 13 juin 2019 (invitation à venir).

#### **☐ THÉÂTRE AVEC L'ASSOCIATION « ZANZI'NAT »**

**Les 14 et 15 juin 2019 :** Pour la première fois les jeunes acteurs de l'association se produiront au cin'étoile sur la scène de la grande salle. Si vous souhaitez les encourager, il est recommandé de réserver auprès de Mosaique.

#### **☐ CRÉAGÉSINART**

**Samedi 15 juin 2019 en matinée :** « Art de rue » à la Salle des Colombes avec les adhérents de l'association.

#### **☐ FÊTE DE LA MUSIQUE LE VENDREDI 21 JUIN 2019**

##### **En ville**

Nombreuses animations à partir de 18h30 ; animations pour lesquelles les associations locales et les structures de la mairie se sont mobilisées.

##### **Au Parc des Sittelles**

À partir de 20h : animation par le Vircouët ;

À partir de 21h : deux grands concerts sur la grande scène.

#### **☐ AGENDA DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION CULTURELLE**

- **Mardi 4 juin 2019 :** Projet culturel avec les écoles à 17h45 Salle du conseil municipal ;

- **Mardi 11 juin 2019 :** Installation de l'exposition « ART'gésinate » de 10h à 12h au Bureau de Tourisme ;

- **Jeudi 13 juin 2019 :**

- Suivi du projet Salon d'automne 2019 de 10h30 à 12h en Mairie ;
- Vernissage de l'exposition « ART'gésinate » à 18h30 au Bureau de Tourisme.

- **Lundi 24 juin 2019 :** Réunion « Les Mardynamiques » - Finalisation du projet à 18h en Mairie ;

- **Jeudi 27 juin 2019** : Réunion avec les associations - Point sur l'utilisation et les projets de bâtiments - Planning d'utilisation des salles 2019-2020 à 19h Salle du conseil municipal ;
- **Jeudi 2 juillet 2019** : Commission culturelle à 19h en Mairie.

## **2 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETÉ - INTERGÉNÉRATIONS**

La Commission s'est réunie le 10 mai dernier.

Différents points ont été abordés :

### - Les camps d'été à l'Antenne jeunesse

- celui pour les 11/13 ans, sport et nature du 22 au 26 juillet 2019, est complet. Les actions menées envers les collègues démontrent une meilleure communication auprès des jeunes et des familles ;
- une dizaine d'inscrits pour le mini-camp des 14/17 ans, voile en Normandie du 16 au 20 juillet 2019.

### - Présentation du dispositif « Les promeneurs du Net »

La Commission a émis un avis favorable. Un projet de délibération est proposé au Conseil Municipal de ce soir.

### - L'accueil de loisirs

Une réorganisation de l'accueil de loisirs a été mise en place aux vacances d'avril afin de répondre à la demande croissante d'inscriptions pour les enfants le mercredi en période scolaire. Désormais, le site « Chouette & Cie » accueille les enfants de 3 à 7 ans et le site Louis Buton accueille les enfants de 8 à 12 ans. Ils bénéficient ainsi de l'aménagement de la cour de l'école pour des activités extérieures.

### - Enquête auprès des familles pour la mise en place de la demi-journée le mercredi en temps scolaire

236 familles sur 583 (soit 40,5%) ont répondu à ce sondage. La réponse est unanime pour la demi-journée, et la majeure partie souhaite la prise du repas avec la matinée. La coupure de la demi-journée se ferait à 13h30. La Commission a donné un avis favorable comme suit :

- la journée complète avec repas reste inchangée ;
- la matinée avec repas finissant à 13h30 ;
- l'après-midi sans repas mais avec goûter commençant à 13h30.

La Commission souhaite la mise en place de cette nouvelle formule à la rentrée prochaine.

Un bilan annuel du Contrat Enfance Jeunesse a été effectué le 3 mai dernier, il permet de faire le point sur les activités menées dans le cadre du Projet ÉDucatif Territorial (PEDT) concernant les années 2015/2018. Un nouveau contrat devra être signé avec la CAF pour les années 2019/2022.

## **☐ ENFANCE - JEUNESSE**

### La Fête du jeu

La fête du jeu est une manifestation d'ampleur nationale qui a tenu sa première édition en mai 2001 sous l'impulsion de l'ACE (Action Catholique des Enfants) et de l'ALF (Association des Ludothèques Françaises). Ce collectif a élaboré une charte qui définit l'esprit de cette journée autour de 4 principes :

- la gratuité ;
- le jeu pour tous ;
- le jeu sous toutes ses formes ;
- le jeu partout.

C'est sur le thème « En voyage » et dans cet esprit que s'est déroulée la 13<sup>ème</sup> fête du jeu mercredi 23 mai 2019 à la Salle des Quatre Rondes. C'est avec beaucoup de joie que les enfants de l'accueil de loisirs « Chouette & Cie » et les Petits Moineaux du multi accueil ont découvert ces nouveaux espaces ludiques. Plus de 600 visiteurs sont venus passer un moment

en famille autour de nombreux jeux mis à leur disposition. Cette manifestation était organisée par la municipalité et la commission ludothèque du Centre Social Associatif et Familial Mosaïque.

#### Assemblée générale de la Junior Association

Lors de l'assemblée générale de l'association qui s'est déroulée le samedi 25 mai 2019, les 4 jeunes ont présenté leur séjour au Bénin (du 7 au 15 avril 2019). Ils ont découvert un autre monde, certes décalé mais qui évolue doucement. Ce voyage a été une véritable prise de conscience de leur mode de vie. La rencontre avec les jeunes de Natitingou a permis de créer des liens ce qui leur permettra de mieux les aider dans leurs projets. Ils ont été très impressionnés par la joie de vivre des jeunes Béninois et sont revenus enchantés de leur séjour.

#### CITOYENNETÉ

##### Le Conseil Municipal des Enfants

Pour rappel, les enfants de la Commission Sport invitent toutes les familles à leur journée « Cross en famille » qui va se dérouler samedi 1<sup>er</sup> juin 2019 au parc des Engoulevents de 9h30 à 14h30. Après une matinée sportive, le pique-nique sera le bienvenu, il sera suivi de jeux de jeux de plein air et bricolage.

Afin de faire découvrir à nos jeunes conseillers les symboles et les institutions de la République, la municipalité leur offre un voyage à Paris pour aller visiter le Sénat. Ils seront accompagnés de 2 agents municipaux, de Monsieur le Maire, d'élus référents et de quelques membres du Conseil des Sages. Le départ en autocar est prévu mercredi 29 mai 2019 à 5h30.

#### AGENDA

- **Mardi 4 juin 2019** : Réunion commune de la Commission Enfance Jeunesse et de la Commission des Affaires Scolaires à 17h30 Salle du Jaunay ;
- **Jeudi 6 juin 2019** : Comité de pilotage du Projet ÉDucatif Territorial (PEDT) à 18h Salle du Conseil ;
- **Vendredi 14 juin 2019** : Séance Plénière du Conseil des Sages à 9h30 Salle du Conseil ;
- **Mercredi 19 juin 2019** : Inauguration de l'arbre du CME, Commission Cadre de Vie à 18h30 devant la Mairie ;
- **Mardi 2 juillet 2019** : Séance Plénière de fermeture du Conseil Municipal des Enfants à 18h Salle du Conseil.

Madame Audrey DELANOË indique qu'il avait été évoqué en Commission Enfance et Jeunesses la possibilité d'ouvrir un site à 7h00 et l'autre à 7h15, s'agissant de l'accueil de loisirs pour permettre aux parents des deux sites d'amener leurs enfants de tranches d'âges différentes plus facilement. Or cela n'apparaît pas dans le compte rendu. Madame Marie-Annick CHARRIER répond que cela n'est pas acté. Ce point sera abordé ultérieurement.

### **3 - COMMISSION SPORT - PATRIMOINE COMMUNAL - ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES BATIMENTS**

#### SPORT

Les samedi 4 et dimanche 5 mai 2019, Aizenay Gym organisait au complexe sportif de la Galerne les championnats individuels de Vendée.

539 gymnastes réparties en 3 catégories (poussines, jeunesses et aînées) ont participé à cette compétition. Ce sont près de 1 000 personnes qui sont venues soutenir ces gymnastes durant les deux jours.

#### AGENDA

- **Samedi 8 et dimanche 9 juin 2019**
  - UFOLEP VTT sur le site des Vallées ;
  - Championnats départementaux individuels masculins et féminins de tennis de table - Complexe sportif de la Galerne ;
- **Vendredi 14 juin 2019** :

- Assemblée générale du club de football ;
  - Assemblée générale du club de gymnastique.
- **Samedi 29 juin 2019** : Assemblée générale du club de handball.

## **4 - COMMISSION AGRICULTURE - MILIEU RURAL - VOIRIES - SENTIERS ET CHEMINS RURAUX**

### **☐ TRAVAUX DE VOIRIE RURALE**

Les travaux de voirie rurale ont débuté la semaine dernière par les chemins suivants :

- La Simotière ;
- La Buzenière accès porcherie ;
- L'Anjormière ;
- La Pimpère ;
- La Goronnière ;
- La Charrie.

Les travaux consistent au reprofilage des chemins sans apport de matériaux pour certains et avec apport de matériaux pour les autres.

Ils se poursuivront ensuite par la réfection des revêtements bicouche et tricouche sur les routes :

- Bois Fradin ;
- Les Vallées ;
- La Proutière ;
- La Dubière ;
- Le grand bois ;
- La Grossetière ;
- La Courbe ;
- La Biochère ;
- La Petite Blussière accès zone ;
- Le Bois accès bâtiment.

### **☐ CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU**

Le 23 mai 2019, un groupe de travail a commencé le recensement et le classement des émissaires (cours d'eau, fossés) en salle.

33 émissaires sont à expertiser sur le terrain. Deux journées sont prévues (28 mai 2019 et 17 juin 2019) en présence des agriculteurs concernés.

## **5 - COMMISSION ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS**

### **☐ AGENDA**

- **Mercredi 19 juin 2019** : Inauguration du projet des enfants du CME commission « Cadre de vie » : l'arbre de la seconde vie devant la Mairie à 18h30.



- **Vendredi 28 juin 2019** : « Opération 8 000 arbres » avec les écoles. Visite le matin des plantations au chemin des jardins réunis et l'après-midi animations au pré du tir à l'arc.

## **6 - COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET TRANSPORTS SCOLAIRES**

### **□ RETOUR SUR LES OLYMPIADES DU PAYS YON ET VIE**

Le mercredi 22 Mai de 14h30 à 18h00 ont eu lieu pour la deuxième année consécutive les Olympiades de la restauration collective du Pays Yon et Vie au restaurant scolaire des Pyramides à la Roche sur Yon.

Cette rencontre a pour but de valoriser les métiers de la restauration collective en présentant des actions ou des projets mis en place par les collectivités.

Ces projets permettent aussi de favoriser l'accueil des produits locaux dont le bio.

Cette année, le restaurant scolaire d'Aizenay a présenté une action de sensibilisation et de communication en direction des enfants et des familles.

La commune a décrit la démarche de travail mise en place par les équipes lors de la préparation des portes ouvertes du restaurant scolaire Louis Buton.

A l'aide d'un panneau présentant les différentes étapes du projet, nous avons pu présenter et valoriser le cadre dans lequel évolue l'enfant pendant le temps de restauration.

Cinq autres collectivités ont présenté l'action qu'elles ont menée. Ces échanges de pratiques permettent de créer une dynamique et une émulation entre les participants mais aussi d'envisager de nouvelles pistes d'action.

Le jeudi 6 Juin 2019 de 16h30 à 18h30, nous avons décidé d'inviter aux Portes ouvertes, les familles du groupe scolaire La Pénrière afin de leur faire découvrir le restaurant scolaire à travers un moment convivial.

Dans ce cadre, les représentants des parents d'élèves du groupe scolaire Louis Buton, la Pénrière, les équipes enseignantes de Louis Buton et La Pénrière, les élus ainsi que les agents des services de la ville sont également invités.

\*\*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que vendredi dernier a eu lieu l'inauguration de la CAVAC. Plus d'une centaine de personnes étaient présentes. Cela a été l'occasion de visiter l'ensemble de l'équipement. Monsieur le Maire s'est dit impressionné par la tour principale, les 18 silos pour stocker jusqu'à 50 000 tonnes. Quatre tonnes à l'heure peuvent être chargées : du blé, de l'orge, du maïs...

Ce site est également ouvert à l'export. Le coût d'une tonne qui va jusqu'en Écosse ne coûte pas beaucoup plus cher (17 €) qu'une tonne vendue à Angers (12 €). Monsieur le Maire souligne la technologie utilisée pour la gestion de l'ensemble des sites.

Monsieur Bernard PERRIN précise que ce site est uniquement dédié à l'alimentation humaine.

Ce ne sont pas moins de 18 variétés de blé et d'orge consacrées à la panification. Quand on découvre le nombre d'agriculteurs concernés, c'est un débouché énorme.

Monsieur Philippe CLAUTOUR confirme le propos et complète en précisant qu'il y a des marchés de niche pour les agriculteurs

## **II – POINTS POUR INFORMATION**

## **1) Désignation du secrétaire de séance**

Madame Sandrine BELLEC est désignée secrétaire de séance.

## **2) Présentation de l'avant-projet définitif du futur complexe sportif attendant au lycée en présence de Madame Isabelle LEROY Vice-présidente de la Région Pays de la Loire**

La présentation a été faite par Monsieur Vincent HERVIEU, architecte du Cabinet CRR Architecture en présence de Madame Isabelle LEROY Vice-présidente de la Région des Pays de la Loire membre de la commission Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme, Madame Céline IOOS Directrice adjointe de la Direction du Patrimoine Immobilier, Monsieur Patrick FORGET Chef du Pôle Constructions et Extensions des Lycées Publics et de Monsieur Pascal DUBLANEAU, Chargé d'Opérations au sein du Pôle Constructions et Extensions de Lycées publics.

Monsieur le Maire se réjouit de la venue ce soir de Madame Isabelle LEROY, des représentants des services de la Région ainsi que du maître d'œuvre, Monsieur HERVIEU.

Il va être évoqué en préambule du Conseil Municipal un projet très important et structurant pour la commune d'Aizenay : les équipements sportifs qui seront construits à proximité du futur lycée.

La Commune a voulu en 2017 donner une dimension particulière à ce projet, la Région demandant un équipement standard. La commune s'est saisie de cette opportunité pour réfléchir à un projet plus grand avec une co-construction avec les associations sportives et une co-maîtrise d'ouvrage avec la Région pour la première fois pour la ville d'Aizenay.

La commune a voulu travailler avec le même architecte pour donner la même ambiance architecturale.

Ce projet sera mutualisé dans son utilisation pour permettre aux jeunes du lycée de faire du sport en semaine et aux associations d'Aizenay le soir et le week-end.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré au mois de janvier sur la demande de subvention D.E.T.R. L'objectif de ce soir est de présenter ce dossier réalisé en co-construction avec Monsieur Christophe ROBRETEAU, Madame Isabelle GUÉRINEAU conseillère déléguée, absente ce soir, les membres de la Commission consultative Sport, et des associations sportives.

Il y a d'abord eu des visites d'équipements sportifs avec les associations sportives et Monsieur Galand programmiste.

Dans un second temps chacune des associations a été reçue en mairie pour établir un programme et c'est le cabinet CRR qui a été retenu. Les élus associés au projet ont également visité un complexe sportif en cours de construction à Beaucouzé suivi par le Cabinet CRR.

Cela fait environ 1 an que tous les acteurs travaillent régulièrement pour construire le projet avec les associations à qui sera également mis à disposition l'équipement.

Madame Isabelle LEROY, explique qu'elle a eu l'occasion de venir quelques fois à Aizenay et se dit ravie de revenir. La Région des Pays de la Loire a décidé de construire un lycée et la commune avait le projet de construire un équipement sportif.

Madame LEROY rappelle que la Région est tenue par convention avec l'Education nationale de mettre à disposition des terrains de sport pour les lycéens. Les deux projets se sont donc rencontrés. Madame LEROY remercie le Maire et l'ensemble du conseil municipal qui a validé cette co-maîtrise d'ouvrage pour plus de simplicité et de cohérence.

Aujourd'hui nous sommes accompagnés des services de la Région et du cabinet CRR. Ce projet a été construit avec les équipes de la Commune d'Aizenay et correspond à la pratique sportive des lycées.

Monsieur DUBLANEAU explique que le projet du lycée et du complexe sportif devait tenir compte d'un dénivelé de 12 mètres entre le point haut et le point bas.

Monsieur HERVIEU du cabinet d'architecture CRR présente le projet.

## **I - Eléments de Programmation du Complexe sportif :**

Une halle omnisport comprenant :

- 1 terrain de handball longitudinal et 2 terrains en travers
- 1 terrain de basket longitudinal et 3 terrains en travers
- 1 terrain de volleyball longitudinal et 4 terrains en travers
- 9 terrains de badminton
- 1 terrain de tennis
- 16 aires de jeu de tennis de table
- 1 espace dédié à une structure d'escalade

Des gradins fixes d'une capacité de 500 places hauteur de 9 m libres

Une salle spécialisée de gymnastique comprenant :

- 1 praticable de 14 m x 14 m
- 3 agrès de barres asymétrique dont une sur fosse
- 1 agrès de barre fixe dont une sur fosse
- 3 tables de saut dont une sur fosse avec piste d'élan
- 2 agrès d'anneaux dont un sur fosse
- 1 cheval d'arçon
- 1 piste d'acrobatie à ressort de 13m50
- 1 piste d'acrobatie de 12m70
- 1 piste de sol de 9m60
- 1 trampoline encastré
- 3 poutres hautes hauteur libre de 8 m

Un pôle vestiaires :

- 6 vestiaires de 20 places associés à 6 espaces de douches
- 2 des 6 vestiaires seront directement accessibles depuis la salle de gymnastique
- 2 vestiaires arbitres de 5 places associés à 2 espaces douches

Un local infirmerie / antidopage :

- Des sanitaires
- Des locaux de rangement
- Des locaux liés aux services généraux

## **II - Partie architecturale**

La partie architecturale organise le lycée dans la partie haute du terrain et le complexe sportif dans la partie basse.

Il est privilégié des bâtiments de formes simples, parallélépipédiques et rectangulaires. Les 2 halles sportives s'articulent autour d'un volume de liaison (déployé sur 2 niveaux),

### L'adaptation à la topographie :

Situé dans la partie basse du terrain, le complexe sportif s'inscrit dans la déclivité du terrain.

Cette disposition permet à la fois de répondre aux contraintes du projet, mais aussi d'apporter une réponse architecturale qui intègre aux mieux ces nouveaux volumes.

### Les matériaux :

La structure en béton concerne les fondations, les planchers et les ouvrages de contreventements.

La structure bois concerne l'ensemble de la superstructure des bâtiments, à savoir la structure porteuse.

### Les façades :



Le complexe sportif comporte majoritairement deux types de bardages, les élévations sont composées d'une alternance de bardage métallique et d'un bardage bois en sous bassement.

#### La toiture :

La toiture du complexe sportif est composée d'une toiture étanche bi-pente auto-protégés.

#### Les aménagements paysagers :

En rappel, il s'agit tout d'abord de réaliser un projet qui s'intègre à son espace nature.

Afin de limiter l'impact du projet sur la parcelle, des haies bocagères sont recrées.

Les végétaux choisis pour ces haies seront exclusivement des essences rustiques et locales.

### **III - PLANNING PREVISIONNEL OPERATION**

Phase étude :

- Dépôt permis de construire : fin mai – début juin
- Remise phase PRO : septembre 2019
- Lancement appel d'offre novembre 2019

Phase travaux :

- Démarrage travaux : mars 2020
- Livraison complexe sportif : fin juillet 2021
- Livraison lycée & logements de fonction : fin juillet 2022

Monsieur HERVIEU explique que le bâtiment est classé énergie niveau deux (E2) et carbone niveau un (E1). Le niveau biosourcé est de niveau 1.

Cela signifie qu'il n'y a pas d'autres matériaux que le bois. La Région des Pays de la Loire a anticipé la nouvelle réglementation qui sera obligatoire l'an prochain et qui ne s'imposait pas du tout à ce projet. C'était une volonté de la Région et de la Commune d'Aizenay d'être vertueux et de s'inscrire dans une démarche de performance énergétique. L'objectif est d'avoir un niveau de consommation énergétique bas, sur la construction mais également sur le fonctionnement de cet équipement sportif.

Il y a toute une gestion paysagère qui a été pensée. Les espaces verts seront majoritairement en prairie.

Monsieur Christophe ROBRETEAU estime qu'en 20 ans d'activité en qualité d' élu, c'est le plus beau et le plus gros projet sportif qu'il a suivi, digne d'une commune de 10 000 habitants. Les gradins représentent le double de la capacité d'accueil du Noroît. C'est donc un projet d'avenir.

Monsieur Joël BLANCHARD salue le travail de concertation conduit par Monsieur Christophe ROBRETEAU avec les associations sportives pour la détermination de leurs besoins.

Il regrette cependant que l'Association pour un lycée sur le Bassin de Vie n'ait pas été associée à ce projet et qu'en sa qualité de Président il n'a reçu aucune information sur ce projet depuis bientôt 2 ans.

Monsieur Joël BLANCHARD demande quelle est l'énergie et le type de chauffage prévus pour les salles de sport.

Monsieur HERVIEU répond qu'il s'agit d'un chauffage au gaz pour les équipements sportifs. S'agissant du lycée c'est un fonctionnement biomasse qui a été privilégié : chauffage à granulés et une chaudière gaz.

Monsieur le Maire ajoute que la toiture du complexe sportif sera recouverte de panneaux photovoltaïques. Ceci a été vu avec Vendée Energie. Monsieur HERVIEU précise s'agissant du gaz, que cette énergie se prête bien aux équipements sportifs car c'est un chauffage direct avec une maintenance plus simple et des coûts maîtrisés.

Monsieur Joël BLANCHARD demande s'il est prévu une récupération et une réutilisation des eaux de pluie (pour l'eau des toilettes).

Monsieur HERVIEU répond par l'affirmative mais uniquement pour les gros blocs sanitaires du lycée. Les équipements sportifs ne sont pas concernés. S'agissant du traitement des eaux pluviales, Monsieur HERVIEU ajoute qu'on a deux grands bassins de rétention, un regroupant le versant haut et reprenant une partie des eaux du complexe sportif et un deuxième avec le versant bas du complexe sportif. Il y a donc une bien une gestion des eaux de pluie pour le complexe sportif. Le Cabinet d'architecture CRR a également proposé dans le cadre du projet de conserver la mare existante et de la mettre en valeur.

Madame Isabelle LEROY excuse Monsieur Antoine CHÉREAU Président de la commission Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme. Elle explique qu'il y aura un effort financier supplémentaire de la Région.

En principe le plafond de l'aide versée par la Région est fixé à 1 116 000 €. La Région mène une politique volontariste en la matière avec la création de 6 lycées.

Madame Isabelle LEROY indique que Monsieur Antoine CHÉREAU va proposer d'abonder à hauteur de 200 000 € supplémentaires pour ce projet notamment grâce au mur d'escalade.

Monsieur le Maire qui vient d'être informé de cette bonne nouvelle souligne que cela prouve qu'il y a un vrai travail de collaboration.

Monsieur le Maire demande à Madame Isabelle LEROY de remercier Monsieur Antoine CHÉREAU et la Présidente du Conseil Régional Madame Christelle MORANÇAIS pour ce geste en faveur de la commune d'Aizenay.

Monsieur Joël BLANCHARD demande quel sera le degré d'imperméabilisation des sols des parkings.

Monsieur le Maire répond que les parkings sont actuellement en cours de discussion. En effet, la maîtrise d'ouvrage est communale. C'est le cabinet DCI Environnement qui accompagne la Commune avec comme objectif une imperméabilisation a minima, avec des parties enherbées au niveau des stationnements. Il y a , à peu près, 5 m de dénivelé entre le parking le plus haut et le plus bas avec un système de noues pour récupérer les eaux de pluie. Il y a également une très grosse part d'aménagement d'espaces verts : c'est une volonté forte de la Région et de la Commune. Cela fait partie du cahier des charges du maître d'œuvre retenu.

Et puis s'adressant à Madame Leroy, Première vice-présidente de la Commission Éducation et Lycées, Monsieur Joël BLANCHARD indique qu'avec Monsieur Bernard PERRIN, ancien maire et dans les différents COPIL, ils avaient formulé les souhaits de donner une forte coloration du Lycée par des formations s'orientant vers le médical et le social, en réponse aux demandes et aux problématiques de ce territoire. Il souhaite savoir où nous en sommes de la carte des formations qui seront dispensées au Lycée d'Aizenay et notamment par rapport aux options des nouveaux baccalauréats.

Madame Isabelle LEROY répond que ce n'est pas une décision de la Région mais elle est en référé au rectorat.

Monsieur Joël BLANCHARD demande ce qu'il en est par ailleurs, de la dénomination du Lycée puisque le Conseil Municipal d'Aizenay avait émis un vote à l'unanimité le 11 juillet 2017 suggérant le nom de Simone Veil pour ce Lycée en adéquation avec les orientations social et santé voulues par les acteurs de terrain de ce Lycée.

Madame LEROY répond que le nom est décidé par la Présidente de la Région et entériné par la commission permanente de la Région puis par le conseil municipal mais elle fera remonter cette demande.

Monsieur le Maire, au nom du conseil municipal, dit être très impatient pour les jeunes et pour la vie associative, de l'arrivée de cette équipements structurants pour l'ensemble des habitants et remercie Madame LEROY.

Madame LEROY est également satisfaite et impatiente d'être présente pour la pose de la première pierre.

### **3) Travaux de réaménagement de la petite salle de cinéma (salle n° 2 SIRIUS)**

EXISTANT : tribune télescopique (rétractable) avec 76 places dont 3 PMR

FUTUR : sièges fixes identiques à ceux de la grande salle avec 65 places dont 3 PMR

Monsieur le Maire explique que la commune rencontre une problématique liée au succès du cinéma. Près de 20 000 entrées en 7 mois alors que l'association Ciné Aizenay se donnait à peu près ce nombre d'entrées à l'année comme objectif au bout de 4 ans suite à une étude de la CCI qui nous a accompagnés sur la réflexion du cinéma.

Monsieur le Maire rappelle qu'au tout départ du projet il n'y avait que la grande salle. La salle d'animation de la médiathèque a été rajoutée et il s'est trouvé un espace entre les deux. Il s'est donc posé la question de savoir ce qu'on allait en faire.

Monsieur le Maire explique qu'il a été décidé d'en faire une salle polyvalente avec gradins amovibles pour des projections de cinéma et autres activités, notamment les répétitions de théâtre. Cette deuxième salle a été équipée au niveau son et projection de la même manière que la grande salle.

Monsieur le maire souligne également que dans le cadre de la délégation de services public du cinéma, il avait été demandé aux candidats de proposer 12 séances. Ciné Aizenay était à l'époque à 6 séances par semaine. Or, ils sont aujourd'hui à une vingtaine de séances par semaine. Cela démontre qu'ils se sont vraiment appropriés cette 2ème salle, bien plus que ce que l'on avait imaginé.

La population qui fréquente le cinéma, vient à la fois d'Aizenay mais aussi bien au-delà du territoire. La politique tarifaire appliquée (tarif plein à 7 euros) est intéressante. Il y a un gros travail d'accueil et de programmation réalisée par les bénévoles de l'association.

Monsieur le Maire indique qu'à plusieurs reprises la problématique du confort de l'assise lors des séances de cinéma a été abordé par quelques spectateurs, mais aussi par les bénévoles de l'association.

Monsieur le maire explique que les bénévoles de l'association Ciné Aizenay ont été reçus à plusieurs reprises à ce sujet. Et afin d'accueillir la population dans les mêmes conditions de confort que la grande salle, la commune a repris contact avec XNS pour étudier le réaménagement de la petite salle afin d'équiper cette salle de façon identique à la grande salle (même assise, même espace entre les sièges). Ce projet a été travaillé avec Ciné Aizenay. Le projet leur a été présenté et ils l'ont validé.

Monsieur le Maire précise que le marché de travaux va être lancé dans les prochains jours et la tribune devrait pouvoir être réutilisée dans la salle des Quatre Rondes. Le début des travaux est prévu pour septembre afin d'avoir une nouvelle salle pour les vacances de Toussaint.

Monsieur Nicolas LE GOFF demande quel sera le coût de ce réaménagement et quelle sera la destinée de la structure amovible de gradins actuellement dans la petite salle de cinéma.

Monsieur le Maire rappelle que la structure ira à la salle des Quatre Rondes et que le coût sera d'environ 86 000 € (maîtrise d'œuvre, coût prévisionnel des travaux intégrant le déplacement de la structure).

Monsieur LE GOFF regrette que ce confort d'assise n'ait pas été prévu lors de la construction de la salle. Madame Audrey DELANÖE se dit surprise du déplacement de cette structure si c'est inconfortable.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas inconfortable en soit mais que ce n'est pas le même niveau de confort sur un même équipement pour des séances de cinéma qui sont programmées dans les deux salles.

Monsieur Nicolas LE GOFF dit que cela fait quand même plus de 80 000 €.

Monsieur le Maire répond qu'il assume totalement cette décision.

Pour Monsieur Serge ADELÉE il y a un chiffre à retenir ce sont les 20 000 entrées : c'est un vrai succès.

Monsieur le Maire souligne qu'il se doit d'être à l'écoute de nos concitoyens dont les membres de l'association et qu'il fallait réagir rapidement.

Monsieur Emmanuel GARNON insiste sur le fait que les contribuables vont s'y retrouver avec le succès de la salle et non l'inverse.

Pour Monsieur Bernard PERRIN le déplacement de la structure rétractable à la salle des Quatre Rondes apportera un plus évident pour les concerts et pour les spectacles qui s'y déroulent. De plus, il y a une cloison qui permet de l'y mettre.

Monsieur Joël BLANCHARD répond qu'en 1989 une structure de gradins amovible avait été prévue dans cette salle, qu'elle a été livrée mais n'a jamais été utilisée.

Monsieur Bernard PERRIN répond qu'elle n'a jamais bien fonctionné et qu'elle doit être bien vieille pour être utilisée à nouveau aujourd'hui.

Monsieur le Maire rappelle en conclusion que le marché sera lancé dans les prochains jours pour des travaux envisagés en septembre prochain.

#### **4) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2019**

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2019 a été approuvé.

## **III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION**

### **Service des Finances**

#### **1 – Délégations consenties au Maire et aux responsables de services par le Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 7 septembre 2017 le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre d'attributions dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette même délibération prévoyait également que dans le souci d'une bonne administration, toute décision concernant de simples devis dont le montant n'excède pas 500 € HT pourra être signée par le Directeur Général des Services, la Responsable du service Affaires Générales et le Responsable des Services Techniques (L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Toute décision relative à l'achat de denrées alimentaires et les réparations urgentes sur le matériel du restaurant scolaire dont le montant n'excède pas 900 € HT pourra être signée par le Responsable du restaurant scolaire.

Il est proposé que toute décision concernant de simples devis dont le montant n'excède pas 500 € HT puisse être également signée par le Responsable du Centre Technique Municipal.

Cette délégation fera l'objet d'un arrêté individuel.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le fait que de simples devis dont le montant n'excède pas 500 € HT puissent être également signés par le Responsable du Centre Technique Municipal.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :**                                      **OUI : 29**                                      **NON : 0**                                      **ABSTENTION : 0**

**Service des Finances**

## **2 - Budget annexe « ZI et ZA d'Aizenay » - Clôture du budget**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence économique à la communauté de communes Vie et Boulogne, la commune a procédé au transfert de charges en 2003 du budget annexe « ZI et ZA d'Aizenay ».

Les écritures comptables correspondantes ont bien été réalisées.

Ce budget, bien que n'étant plus référencé dans la base Hélios du comptable public, est toujours actif dans la base de données de l'INSEE. La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) demande à ce que la clôture de ce budget fasse l'objet d'une délibération.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la clôture du budget annexe « ZI et ZA d'Aizenay ».

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :**                                      **OUI : 29**                                      **NON : 0**                                      **ABSTENTION : 0**

**Service des Finances**

## **3 - Fixation des taux de la taxe locale sur la publicité extérieure 2020**

Madame Sandrine BELLEC rappelle que l'article L 2333-9 du code général des collectivités territoriales fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Il appartient aux collectivités de fixer par délibération les tarifs applicables sur leur territoire avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année pour application au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de 1,6% pour 2018 (source INSEE).

Les tarifs maximaux de TLPE prévus au 1° du B de l'article L.2333-9 du CGCT et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et 3° du même article L.2333-9 s'élèvent en 2020 à :

		2020			
		Superficie ≤ 50 m <sup>2</sup>		Supérieur > 50 m <sup>2</sup>	
		Affichage non numérique	Support numérique	Affichage non numérique	Support numérique
Dispositifs publicitaires		16,00 €	48,00 €	32,00 €	96,00 €
Pré-enseignes		16,00 €	48,00 €	32,00 €	96,00 €
		Superficie ≤ 7 m <sup>2</sup>	Superficie ≤ 12 m <sup>2</sup>	Superficie ≤ 50 m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>
Enseignes sur les magasins		Exonération	Exonération	32,00 €	64,00 €

Entendu l'exposé de Madame Sandrine BELLEC,

Vu l'avis de la commission Développement économique du 14 mars 2019 ;

Vu l'avis de la commission des finances du 15 mai 2019 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer les taux de la taxe locale sur la publicité extérieure, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, comme indiqué dans le tableau ci-dessus et conformément à l'article L 2333-9 du CGCT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0**

## Service des Finances

### 4 – Budget 2019 – Attribution de subventions aux associations et aux particuliers dans le cadre de l'opération OPAH-RU

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'au sein du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », figure l'article « 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privés ». L'enveloppe prévisionnelle attribuée au versement des subventions pour l'exercice 2019 est de 293 139 €.

Il convient maintenant, au Conseil Municipal, d'affecter ce montant, en précisant les sommes attribuées à chaque association retenue.

Vu l'avis de la Commission des Finances du 17 avril 2019, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'étudier les propositions d'affectations jointes dans le tableau qui suit.

Association	Attribution 2018	Proposition 2019
ADMR	13 000 €	12 025 €
Aizenay Ensemble - Association des commerçants et artisans d'Aizenay	2 000 €	2 500 €
Aizenay Tourisme	415 €	450 €
Alcool assistance Croix d'or	302 €	310 €
Amicale des donneurs de sang	490 €	490 €
Amicale Personnel Mairie Aizenay	2 055 €	2 055 €
Anciens Sapeurs Pompiers	5 559 €	5 126 €
Assistants maternelles d'Aizenay - Les p'tits patapons	1 650 €	1 650 €
Atelier musical Vents d'Ouest	9 270 €	8 372 €
Centre social Mosaïque	23 500 €	28 000 €
Ciné Aizenay	5 250 €	5 250 €
Classes transplantées	5 000 €	6 000 €
Club l'Agésinate des retraités		500 €
Comité Miss Vendée	1 350 €	1 350 €
CRESUS	300 €	300 €
Enveloppe associations culturelles	30 486 €	26 927 €
Enveloppe associations sportives	47 890 €	49 255 €
Fonds de soutien ass. Sportives	23 881 €	25 304 €
Familles rurales Centre de loisirs (juillet/aout)	8 100 €	9 100 €
Jeunes Sapeurs Pompiers (J.SP)	428 €	430 €
La Maisonnée	416 €	420 €
La Pause	711 €	801 €
Le Réveil Agésinate	2 670 €	2 670 €
Les mains tendues	250 €	250 €
Les Z'amis des sentiers	318 €	320 €
Ligue nationale contre le cancer	92 €	92 €
Protection civile Aizenay	306 €	306 €
Sté de chasse St Hubert	509 €	509 €
Aizenay Vélo sports - Trophée Agésanix	520 €	520 €
UNC AFN Aizenay	450 €	450 €
Vaincre ensemble (addiction alcool)	302 €	310 €
Aizenay Vélo sport - cyclocross	1 000 €	1 000 €
Vie Libre (Addiction alcool)	302 €	310 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>188 772 €</b>	<b>193 352 €</b>

Une enveloppe dans le cadre de l'OPAH-RU à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs est prévue sur cette ligne budgétaire :

- ✓ Opération Façades et Clôtures ;
- ✓ Aides à la réalisation de diagnostics énergétiques et les travaux visant à améliorer l'isolation thermique ;
- ✓ Aides complémentaires à l'ANAH de 250 € par logement pour les travaux de rénovation énergétique agréés par Fond d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) de l'ANAH.

Autres personnes de droit privé	Attribution 2018	Proposition 2019
OPAH-RU	20 000 €	20 000 €

Subventions exceptionnelles :

Subventions exceptionnelles	Attribution 2018	Proposition 2019
Aizenay Ensemble		1 000 €
AREAMS	1 500 €	1 500 €
La Pause		2 000 €
Le Roseau Agésinate	500 €	500 €
Les Z'amis des sentiers		295 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 000 €</b>	<b>5 295 €</b>

Une enveloppe pour les manifestations et déplacement sportifs exceptionnels qui auraient lieu au cours de l'année 2019 est également prévue. L'affectation sera réalisée au cours de l'année civile en fonction des demandes. Il s'agit d'un montant maximum à ne pas dépasser.

Subventions exceptionnelles "sport"	2019
Manifestations et déplacement sportifs exceptionnels	8 000 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur Joël BLANCHARD rappelle ce qu'il dit avoir déjà dit l'an passé, à savoir que l'OPAH-RU n'est pas une Association et que ces aides (20 000€) ne sauraient figurer sous le chapitre des "Subventions aux associations" car elles sont versées à des personnes privées et non au monde associatif.

Monsieur le Maire répond que c'est bien la même ligne budgétaire. Néanmoins il est d'accord sur le fait que s'agissant de subventions à des particuliers, le titre de la délibération et la présentation doit souligner cette distinction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'affecter comme il est proposé ci-dessus, l'enveloppe de subventions votée à l'article 6574 au budget primitif 2019.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :                    OUI : 29                    NON : 0                    ABSTENTION : 0**

**Service des Finances**

## **5 – Budget Commune 2019 – Répartition de l'enveloppe des subventions aux associations culturelles**

Madame Françoise MORNET rappelle à l'assemblée que dans le cadre du budget 2019, il a été alloué une enveloppe budgétaire pour les associations culturelles à hauteur de 26 927 €.

La commission des affaires culturelles, réunie le 28 mars 2019, propose de répartir cette enveloppe entre les différentes associations comme suit :



Liste des associations culturelles	Critères de répartition				
	6 €/adhérents	Animations	Le Projet culturel	Projet spécifique 2019	Proposition 2019
		50,00 €			
Animation en milieu scolaire	0,00 €				3 700,00 €
Bibliobulle	0,00 €			2 448,00 €	2 448,00 €
Bibliothèque Ecole privée	0,00 €			3 003,00 €	3 003,00 €
APEL Association Parents Ecoles Libres	0,00 €	250,00 €		200,00 €	450,00 €
APE Louis Buton	0,00 €	200,00 €		200,00 €	400,00 €
APE la Pénrière	0,00 €	200,00 €		100,00 €	300,00 €
Aizenay Danse La Fraternelle "AgésiDanse"	1 362,00 €	50,00 €	320,00 €	200,00 €	1 932,00 €
Aizenay Photo Nature	30,00 €	50,00 €	120,00 €	200,00 €	400,00 €
Atelier Vents d'Ouest	546,00 €	450,00 €	1 160,00 €	350,00 €	2 506,00 €
Chant'sons (Chant'appart)	30,00 €	100,00 €	120,00 €		250,00 €
Comité de Jumelage	294,00 €	200,00 €	320,00 €	350,00 €	1 164,00 €
Country Show Forever	78,00 €	50,00 €	40,00 €	250,00 €	418,00 €
CREAGESINART	426,00 €	200,00 €	440,00 €	200,00 €	1 266,00 €
Eclats de rock	30,00 €	150,00 €		250,00 €	430,00 €
FR / Danse de salon +loisirs & creation+arts plast	276,00 €		240,00 €		516,00 €
Marmottines	90,00 €	200,00 €	120,00 €	200,00 €	610,00 €
Mots dits Mots	54,00 €	400,00 €	120,00 €	200,00 €	774,00 €
Réveil Agésinate	282,00 €	650,00 €	360,00 €	500,00 €	1 792,00 €
Shanti	348,00 €	100,00 €	520,00 €	100,00 €	1 068,00 €
Synopsis	102,00 €	50,00 €	120,00 €	100,00 €	372,00 €
Vircouet	78,00 €	350,00 €	160,00 €	500,00 €	1 088,00 €
Voixlà	60,00 €	150,00 €	320,00 €	500,00 €	1 030,00 €
Zanzinat	360,00 €	200,00 €	200,00 €	250,00 €	1 010,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>4 446,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>4 680,00 €</b>	<b>10 101,00 €</b>	<b>26 927,00 €</b>

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Budget 2019,

Vu la proposition de la commission des Affaires Culturelles qui s'est réunie le 28 mars 2019,

Vu l'avis de la commission des Finances qui s'est réunie le 17 avril 2019,

Entendu l'exposé de Madame Françoise MORNET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la répartition de l'enveloppe des subventions allouée aux associations culturelles selon le tableau ci-dessus.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 28**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## 6 – Budget Commune 2019 – Répartition de l'enveloppe des subventions aux associations sportives

Monsieur Christophe ROBRETEAU indique à l'assemblée que dans le cadre du budget 2019, il a été alloué une enveloppe budgétaire pour les sections sportives agésinates d'un montant de 49 255 €.

Après avis de la Commission Sport qui s'est réunie le 30 avril 2019, Monsieur Christophe ROBRETEAU propose de répartir cette enveloppe entre les différentes sections comme suit :

Sections Sportives	Attribution 2018	Attribution 2019
Archer Agésinate	1 382 €	1 418 €
Badminton	1 399 €	1 425 €
Basket	5 862 €	5 870 €
Bi-cross	1 620 €	1 660 €
Boules	517 €	525 €
Bowling	506 €	550 €
Football	9 200 €	9 490 €
Gymnastique	7 213 €	7 498 €
Handball	3 323 €	3 502 €
Judo	4 068 €	4 317 €
Karaté	588 €	596 €
Les Foulées Agésinates	672 €	672 €
Pétanque	1 092 €	1 165 €
Tennis	3 474 €	3 574 €
Tennis de table	2 082 €	2 090 €
Volley	1 392 €	1 392 €
Aizenay vélo sport - VTT	3 500 €	3 511 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 890 €</b>	<b>49 255 €</b>

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe ROBRETEAU,

Vu le Budget 2019,

Vu la proposition de la Commission Sport qui s'est réunie le 30 avril 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la répartition de l'enveloppe des subventions allouée aux sections sportives selon le tableau ci-dessus.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **7 – Lotissement privé route de Nantes – Demande de transfert de la voie dans le domaine public**

### **AJOURNÉ**

#### **Enfance et Jeunesse**

## **8 – Convention et « Charte des Promeneurs du Net » - Autorisation de signature et demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle l'origine et l'histoire du dispositif. Le projet « Promeneurs du Net » a vu le jour en Suède au début des années 2000. Son intention était alors d'installer un dialogue en ligne avec les jeunes. En 2012, la Caf et le conseil départemental de la Manche décident de l'importer sur le territoire français. La Caf de la Vendée s'est positionnée fin 2016 pour déployer la démarche des Promeneurs du Net, l'objectif étant de développer une présence éducative sur le Net et les réseaux sociaux pour favoriser l'autonomie des jeunes, l'apprentissage de l'esprit critique, la construction collective de projets, la citoyenneté...

En Vendée il existe aujourd'hui 17 promeneurs du net. En 2017, la commission du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) d'Aizenay se déplace à la Maison des Adolescents (MDA) de La Roche Sur Yon dans le cadre de la réflexion menée sur les attentes et besoins des jeunes. Une présentation du projet y est alors effectuée par le coordinateur départemental, également animateur de la MDA.

Le dispositif « Promeneurs du Net » part d'un constat : Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes. Ils sont devenus rapidement des médias de masse, sans forcément être cadrés et accompagnés à la hauteur de leurs enjeux. Une action éducative sur la Toile s'avère nécessaire. C'est la mission des Promeneurs du Net. Le Promeneur du Net entend poursuivre en ligne, dans la « rue numérique », son travail réalisé sur le terrain et offre une présence éducative là où l'encadrement adulte fait encore trop défaut.

La mise en place du dispositif s'opère par la signature d'une convention entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) fixant les engagements réciproques et de la « charte des Promeneurs du Net ». La charte doit être signée par l'employeur et par le professionnel concerné. Dans le cas présent, il s'agira d'un agent municipal, animateur jeunesse. Ce dernier doit assurer une présence minimale et régulière sur Internet (2 permanences de 1 heure 30 par semaine, identifiées sur son temps de travail), participer aux temps de coordination départementale, aux temps d'échange de pratiques et aux formations proposées. L'employeur s'engage, quant à lui, à intégrer cette action dans son projet pédagogique et à mettre les moyens techniques à la disposition du Promeneur du Net.

La Caisse d'Allocations Familiales de Vendée aide à la mise en place du projet et attribue une subvention à hauteur de 2 500 € par promeneur du net.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'avis favorable de la Commission Enfance et Jeunesse qui s'est réunie le 9 mai 2019 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve la mise en place du dispositif « Promeneur Du Net », animé par un animateur jeunesse de l'Antenne Jeunesse.
- Autorise Monsieur le Maire à demander à la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée une aide à la mise en place du projet à hauteur de 2 500 € par promeneur du net.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **Service Affaires Générales**

## **9 – Jury de la Cour d'Assises du département de la Vendée – Liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année 2020**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le jury de la Cour d'Assises du département de la Vendée doit être renouvelé chaque année.

Il rappelle également que la désignation des jurés composant le jury d'Assises se fait par tirage au sort à partir de la liste électorale. Le tirage au sort doit se faire en séance publique lors d'une réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de procéder au tirage au sort d'un nombre de noms triple (21) de celui fixé conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 233/2019/DRLP/1 en date du 2 avril 2019, soit 21 noms.

Vu le Code de Procédure Pénale et notamment la section 2, articles 254 à 267,

Vu la Loi n°78-888 du 28 juillet 1978, modifiant les articles 256 et suivants du Code de Procédure Pénale,

Vu la Loi n° 80-1042 du 23 décembre 1980, portant réforme de la procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises,

Vu le tableau officiel de la population du département de la Vendée ;

Vu l'arrêté préfectoral n°233/2019/DRLP/1 en date du 2 avril 2019 fixant le nombre de jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée pour l'année 2020 et notamment son article 3,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide que pour l'année 2020, suite au tirage au sort effectué à partir de la liste électorale et procédé publiquement par Monsieur le Maire, que la liste préparatoire à la liste du jury d'Assises se compose comme suit :

N°	NOM	NOM DE JEUNE FILLE	PRÉNOM	ADRESSE	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE
1	KUS		Tiffany, Odette, Georgette	14 rue d'Anjou	02/09/1990	Les Sables d'Olonne
2	BUTON	GUILLET	Marie, Céline, Augustine, Esther	La Goronnière	04/01/1935	Le Poiré sur Vie
3	BERTIN		Pascal, Hubert, Armand	12 allée des Séquoias	03/05/1964	Saint-Denis-la- Chevasse
4	POIRIER		Louis, André, Pol	4 rue Jacques Prévert	29/01/1994	La-Roche-sur- Yon
5	JOLLY		Carl, Mickael, Gilles	13 rue Victor Hugo	23/07/1984	La-Roche-sur- Yon
6	BOURON		Emmanuel, Léon, Michel	32 route de Venansault	19/07/1938	Landeronde
7	PHISTER	FRONTINI	Catherine, Rosemonde, Lydie	La Genete	10/02/1957	Troyes
8	CHARRIER	RENAUD	Odile, Alice, Armande, Marcelline	27 la Dédrière	06/09/1940	Aizenay
9	HEAN		Catherine	44 rue d'Anjou	02/04/1975	Oddar Meanchey (Cambodge)
10	BROUILLER		Thierry, Gérard, Daniel	3 Bis rue Barillon	16/06/1976	La Roche-sur- Yon
11	JEGOU	COGNIAUX	Yvonne, Marcelle	39 rue des Artisans	13/04/1946	Tannerre-en- Puisaye
12	MAILLE		Valérie, Jacqueline	7 rue de Bretagne Logement 6	25/04/1969	Paris XIVème arrondissement
13	PROUTEAU		Vincent, Jean- Paul, Eugène	Sainte-Marie	01/01/1968	Les Sables d'Olonne
14	LIBAUD		Henri, Marie, Constant, Louis	160 route de Nantes	20/05/1940	Aizenay
15	RINIERI		Elsa	13 impasse du Seigle	10/05/1990	Agen
16	BOUTELOUP		Coralyn, Claudie, Maryse	23 résidence Bel- Air	17/02/1997	Epernay
17	DE OLIVEIRA VENANCIO	BIZZONI	Anne, Josephine	9 rue des Noisetiers	24/07/1963	Dourdan
18	BOIDIN		Pascal, Jean, Alain	4 rue des Lisières	20/02/1971	Chauny
19	PRAUD		Guillaume, Charles	10 route de Nantes	24/12/1993	La-Roche-sur- Yon
20	GUILBAUD		Slaven, Alain, Alcide	Les Quatre Chemins	19/04/1989	La-Roche-sur- Yon
21	TROGER		Sandrine, Lucette, Jeanine	Les Vallées	18/03/1976	La-Roche-sur- Yon

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

\*  
\*\*

Monsieur le Maire communique des points d'information :  
Réunion annuelle des élus de la Communauté de Communes Vie et Boulogne lundi 3 Juin 2019  
à 18h30

**Séance levée à 21h59**

À Aizenay,

Le secrétaire de séance,  
Sandrine BELLEC

**LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 23/04/2019 AU 20/05/2019**  
**en application des articles L 2122-22 et 23**  
**du Code Général des Collectivités Territoriales**

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL  
MUNICIPAL PAR DÉLIBÉRATION DU 07/09/2017

<b>NUMÉRO DÉCISION</b>	<b>OBJET DE LA DÉCISION</b>
2019-077	Portant renonciation exercice DPU parcelle AO 234
2019-078	Portant renonciation exercice DPU parcelle AT 145
2019-079	Portant renonciation exercice DPU parcelle AN 89
2019-080	Portant renonciation exercice DPU parcelle AM 268
2019-081	Achat d'un four pour le restaurant scolaire Louis BUTON auprès de la société ERCO (79 NIORT) pour un montant de 15 118,40 € HT soit 18 142, 08 € TTC
2019-082	Ouverture ligne de trésorerie 500 000 € Budget principal
2019-083	Attribution MP 2019PA05 - Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de la petite salle de cinéma au Pôle culturel - Espace Villeneuve - XNS pour un montant de 10 432,80 € HT soit 12 519,36 € TTC
2019-084	MP 2018PA13 - Groupement de commandes ville et CCAS pour les prestations de nettoyage des salles communales avec fourniture de consommables - Approbation de l'avenant n°1 pour un montant de + 4 544,08 € HT sur la durée du marché soit + 4,20%
2019-085	Portant renonciation exercice DPU parcelle AZ 37 AZ 36p
2019-086	Portant renonciation exercice DPU parcelle AN 16
2019-087	Portant renonciation exercice DPU parcelle AT 394
2019-088	Portant renonciation exercice DPU parcelle AW 284p2 AW 248p3 (pour moitié indivise accès)
2019-089	Portant renonciation exercice DPU parcelle ZL 187
2019-090	Contrat de maintenance pour les matériels de projection numérique pour le cinéma - CINE SERVICE pour un montant de 100 € HT / mois et par salle soit un total de 2 400 € HT par an soit 2 880 € TTC